Vérification du retour de congé

Les membres qui reviennent d'un congé peuvent bénéficier d'une réduction de leur cotisation à leur retour. Pour bénéficier de cet avantage, les membres doivent revenir d'un congé parental ou d'un congé d'invalidité de longue durée de 6 mois ou plus.

Les membres admissibles doivent 1) remplir la partie supérieure de ce formulaire, 2) demander à un représentant de l'employeur ou à un professionnel de la santé de remplir la partie inférieure et 3) s'assurer que le formulaire est soumis et que toute cotisation restante est payée avant la date de leur retour au travail.

À remplir par le membre de l'ATTSNB:

Nom du membre: _____ Numéro de membre: _____

Date de début du congé: _____

Date de fin du congé: _____

Motif du congé:
- ☐ Congé parental
- ☐ Congé d'invalidité de longue durée

La tierce partie qui remplit ce formulaire est mon:
- ☐ Employeur/Superviseur/RH
- ☐ Médecin/infirmière praticienne

À compléter par une tierce partie:

Déclaration : Je confirme que les dates de début et de fin indiquées ci-dessus sont exactes.

Je confirme que le motif du congé indiqué ci-dessus est exact.

Nom: _____ Date: _____

Signature: _____

Une fois rempli, veuillez envoyer ce document par courriel à: info@nbasw-attsnb.ca